

## ARRETE

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS POUR L'ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS DES  
PERSONNELS BIATSS AU CONSEIL DE LA COMPOSANTE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE  
DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE  
SCRUTIN DU 22 MARS 2023**

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 à L. 712-6, L. 719-1 à L719-3 et D. 719- 1 à D. 719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole ;

Vu les statuts des unités de formations et de recherche de Droit et Science Politique ;

Vu l'arrêté de recevabilité des candidatures du 14 mars 2023 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement,

#### Article 1<sup>er</sup>

A l'issue du scrutin qui s'est déroulé le 22 mars 2023 à l'urne, est proclamée élue au conseil de composante Droit et Science politique :

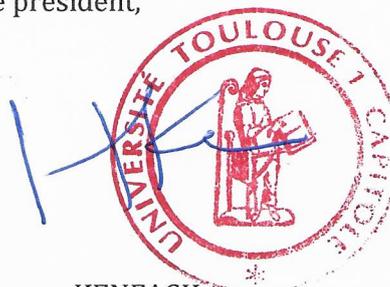
Collège BIATSS	Siège à pourvoir : 1 Inscrits : 55 Votants : 28 Blancs ou nul : 1 Valablement exprimés : 27	1- GONALONS Vanessa	Titulaire
----------------	---	---------------------	-----------

#### Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la rectrice de la région académique Occitanie, publié sur les sites internet et intranet de l'université Toulouse Capitole et affiché dans les locaux de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 22/03/2023

Le président,



Hugues KENFACK